AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2176
FR0013247137-FS0911

20 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 septembre 2017, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir 2 464 736 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 8,67% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MEDIAWAN hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 28 432 680 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.